



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 116 – JUILLET 2021
Recueil publié le 28 juillet 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 116 – JUILLET 2021
Recueil publié le 28 juillet 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Arrêté du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Régis BROSSAULT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LA ROCHE-SUR-YON à compter du 31 juillet 2021



DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Régis BROSSAULT
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LA ROCHE-SUR-YON à compter du 31 juillet 2021**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Inter-régionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 janvier 2018 portant mutation de Monsieur Régis BROSSAULT à compter du 1^{er} mai 2018 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 3 juin 2020 portant mutation de Monsieur Michel BOUTROUILLE à compter du 1^{er} septembre 2020 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 18 novembre 2019 portant mutation de Monsieur Jean-Georges LAVAL à compter du 18 mai 2020 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte

Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 juin 2021 portant titularisation de Monsieur Olivier LOUISON à compter du 1 juillet 2021 en qualité d'officier de la maison d'arrêt d'Angers

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Régis BROSSAULT, chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis BROSSAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BOUTROUILLE, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis BROSSAULT et de Monsieur Michel BOUTROUILLE, délégation de signature temporaire du 31 juillet 2021 au 22 août 2021 est donnée à Monsieur Jean-Georges LAVAL, Directeur de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte et délégation de signature temporaire du 16 au 21 août 2021 est donnée à Monsieur Olivier LOUISON, Officier de la maison d'arrêt d'Angers

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Vendée

Fait à Rennes, le 29 juillet 2021

La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires Grand-Ouest

Marie-Line HANICOT

